

--> **Voir l'erratum** concernant cet article

UNEQ. À la défense de l'écrivain québécois

Isabelle Beaulieu

Numéro 165, printemps 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/84791ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaulieu, I. (2017). UNEQ. À la défense de l'écrivain québécois. *Lettres québécoises*, (165), 14–19.

UNEQ

À la défense de l'écrivain québécois

L'écrivain – ce créateur distinct, précieux et en constante évolution – n'est autre que le personnage clef de la littérature. Sans lui, aucun livre ne serait imprimé (ou numérisé), il n'y aurait personne pour l'éditer, le distribuer, le vendre, pas plus qu'il n'y aurait de gens pour le lire. Dans la chaîne, l'écrivain vient donc en premier. Pour protéger la survie de ce spécimen jamais tout à fait reconnu, mais pour le moins imparable, qu'est l'écrivain, un groupe de personnes s'est formé au Québec, il y a de cela bientôt quarante ans. Regard sur l'Union des écrivaines et des écrivains québécois.

Le paysage littéraire québécois a bien changé depuis la fondation de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois. Le nombre d'auteurs a considérablement augmenté, l'offre et la diversité d'œuvres sont plus vastes. Les choses ont avancé, quelques batailles ont été gagnées, mais l'évolution et les différentes transformations du milieu et du marché du livre apportent constamment de nouveaux paris s'ajoutant à ceux qui sont encore présents depuis près de quarante ans.

« Ce n'est facile nulle part d'être un écrivain et de vivre de sa plume. Ici, on dit que 65 % des écrivains tirent moins de 5 000 \$ de leur pratique d'écriture et 2 % font plus de 6 000 \$ », explique Francis Farley-Chevrier, directeur général de l'UNEQ depuis janvier 2011. Des chiffres qui expriment une réalité complexe soumise à différents enjeux.

CRÉATION ET MISSION

Si l'on jette un regard dans le rétroviseur et que l'on examine les raisons qui ont poussé une poignée d'écrivains québécois à se réunir pour fonder une association qui leur soit propre, on ne peut que constater la pertinence de cette initiative qui en a d'ailleurs fait la preuve de multiples façons au cours de toutes ses années d'existence. Il faut dire que l'exaltation des années 1970 est propice à ce type de regroupement qui se forme dans l'urgence d'agir et de faire reconnaître ce qui singularise la nation québécoise. Les balbutiements de ce qui sera finalement appelé UNEQ ont lieu en 1976 à la suite de la proposition de l'écrivain Jacques Godbout, auquel se joignent André Major et Pierre Morency, formant à eux trois un premier comité provisoire. Avec une quarantaine d'auteurs, ils se rencontrent pour définir les grands objectifs, lesquels consistent à « représenter les écrivains, promouvoir leurs intérêts professionnels, moraux et économiques, et travailler à l'épanouissement de la littérature québécoise¹ ». En somme, tout était à faire. À commencer par soutenir l'auteur au moment de la signature de son contrat d'édition, lorsque contrat il y avait puisqu'il n'était pas encore obligatoire. Hubert Aquin et Jacques Brault embarquent dans l'aventure et formeront avec d'autres membres du comité provisoire le premier conseil d'administration, temporaire également, le temps de placer les bases du regroupement.

C'est le 21 mars 1977 qu'aura lieu l'élection du premier conseil d'administration officiel, qui sera composé de Nicole Brossard, Jacques Godbout, André Major, Pierre Morency et Jean-Marie Poupart. Le



La Maison des écrivains, au 3492, avenue Laval, Montréal.

21 septembre, lorsque se déroule la seconde réunion du c.a., le nombre de membres s'élevé déjà à 119. C'est beaucoup, si l'on considère que le Québec comptait à l'époque 150 écrivains. « Si nous sommes passés de 150 membres à 1 500, c'est que l'institution répondait à un besoin, au départ, et qu'elle est restée à l'écoute des écrivains », affirme aujourd'hui Jacques Godbout, qui fut le premier président de l'UNEQ. Alors qu'elle aura bientôt 40 ans, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois a fait et fait encore la preuve de sa nécessité.

LA LECTURE SERT À GRANDIR

Une constante se dégage des objectifs, que l'on soit en 1977 ou en 2017, et c'est celle de la médiation littéraire. Selon Jacques Godbout, cela ne peut pas se faire sans l'apport du milieu scolaire.

La priorité aujourd'hui, dans le joyeux univers des divertissements et médias sociaux, est d'encourager la lecture. Comment faire ? Tout se joue à l'école, évidemment, la principale porte d'entrée ; il faut renforcer la complicité avec les enseignants de tous les niveaux, de la maternelle à l'université. Pousser dans le dos du ministère de l'Éducation, valoriser par tous les moyens le goût et le plaisir de lire.



Membres du premier conseil d'administration de l'UNEQ, en 1977. De gauche à droite : Pierre Morency, André Major, Nicole Brossard, Michel Gay, Jean-Marie Poupart, Jacques Godbout et Jean-Yves Colette.

Il nous met cependant en garde contre le fait de dénaturer le sens premier de la lecture.

La tendance est de transformer la lecture, qui est un rapport intime entre le lecteur et le texte, en différents spectacles souvent en concurrence avec la chanson ou le théâtre, comme si le livre devait parler à voix haute. Nous avons tous appris à lire en silence, et la grande qualité d'un livre est d'enrichir ce silence.

D'HIER À AUJOURD'HUI

Si le contrat d'édition est maintenant exigé, l'arrivée récente du livre numérique rappelle les années d'incertitude des précédentes décennies. « En ce moment, le modèle d'affaires du livre numérique n'est pas encore arrêté », précise M. Farley-Chevrier. « Les enjeux se mondialisent », ajoute-t-il. Car, outre la relation entre l'éditeur et l'écrivain, il y a encore les menaces du piratage des œuvres et du vol des droits d'auteurs. À ce propos, les choses sont loin d'être réglées. En 2012, le projet de loi C-11 sur le droit d'auteur adopté sous le gouvernement Harper marque un net recul en la matière. Le terme « éducation équitable » mentionné dans la loi n'est pas du tout encadré, ce qui laisse libre cours à toutes les interprétations et conduit certaines institutions scolaires à ne plus signer d'entente avec Copibec, comme c'est le cas de l'Université Laval à Québec, et à se prévaloir de leurs propres politiques. « La loi de 2012 prévoit une révision périodique aux cinq ans », rappelle M. Farley-Chevrier. « On peut espérer qu'on fera des ajustements pour au moins corriger le déséquilibre que cette loi a entraîné. » Bref, tout le travail est à recommencer et l'année 2017 servira, peut-être, à reprendre ce qui a été perdu. Mais commençons justement par le début.

LES ANNÉES 1970 : LUTTES ET RÉALISATIONS

Une fois créée, l'UNEQ est vite passée à l'action. Comme on le disait plus haut, tout était à faire. Dès la première rencontre, on parle du problème que représente la photocopie des œuvres, de l'absence de document formel entre l'auteur et son éditeur, et du peu de ressources pour vérifier le respect des clauses stipulées dans le contrat signé. Par-delà les revendications spécifiques, il y a la reconnaissance de la littérature québécoise. Sa diffusion dans les médias est faible, et les enseignants, qui constituent pourtant d'incontournables maillons, rebutent à la mettre au programme, déplorant que les livres québécois soient tristes et écrits en joul. C'est alors que Nicole Brossard soumet l'idée d'un ouvrage qui recenserait les œuvres et les écrivains québécois, en même temps qu'elle évoque le projet d'une tournée des auteurs dans les écoles. La publication du *Petit dictionnaire des écrivains* aura lieu en 1979, la même année que commencent les négociations avec le ministère de l'Éducation à propos des textes littéraires dans ses publications et examens, l'UNEQ demandant rémunération pour l'usage

pratiqué. Des visées internationales sont aussi inscrites au programme des objectifs de l'UNEQ. Une série de conférences d'auteurs du Québec est organisée en Europe.

LES ANNÉES 1980 : LUTTES ET RÉALISATIONS

Dès le début des années 1980, une première tournée d'écrivains dans les écoles primaires et secondaires est mise sur pied avec l'aide de l'organisme Communication-Jeunesse. L'activité est précurseur du programme « La culture à l'école », toujours en vigueur actuellement. D'autre part, des liens se créent avec les États-Unis et un projet

d'échanges se forme avec la France. Ici, les pourparlers se poursuivent avec le gouvernement au sujet des photocopies d'œuvres littéraires québécoises. Alors que les cégeps sont maintenant tenus de payer une redevance, les autres paliers d'éducation ne sont soumis à aucune règle, ce que déplore évidemment l'UNEQ. Avec les éditeurs, les accords ne sont pas légion puisque ceux-ci ne souhaitent pas négocier le contrat type. Seulement quatre éditeurs parviendront à une entente avec l'UNEQ. Pour soutenir les écrivains dans leurs démarches avec les éditeurs, l'Union instaurera un service de « première consultation juridique » et mettra en place le Fonds de secours Yves-Thériault.

En 1985, plus de 400 auteurs sont membres de l'UNEQ. L'Union publie *Le Journal*, qui paraîtra quatre fois l'an et qui sera chapeauté par Henriette Major. Ce trimestriel est considéré comme l'ancêtre de *L'Unique*, un journal d'information qui traite des causes soutenues par l'UNEQ ainsi que de ses projets, de l'avancement des dossiers, des états de fait, des services disponibles, etc. Cette publication permet une communication accrue avec les membres. C'est aussi cette année-là que les premiers versements des droits de reprographie sont émis. L'année suivante, on discute à Ottawa des droits de redevance en ce qui concerne les prêts effectués dans les bibliothèques publiques. Les premiers paiements aux auteurs dans le cas des livres en bibliothèques se feront en 1987, en même temps que le 10^e anniversaire de l'Union. Celle-ci engrange de l'argent provenant des intérêts de la reprographie afin d'acquérir un lieu qui appartiendra aux auteurs et qui deviendra la Maison des écrivains. La mise de fonds s'élève à 300 000 \$, auxquels s'ajoute un montant de 30 000 \$ provenant d'une campagne de financement lancée en 1988.



Au congrès de l'Association québécoise des professeurs de français, la question de la littérature nationale comme outil d'apprentissage du français est discutée. En 1989, l'UNEQ reçoit le sceau officiel d'organisme à vocation artistique par le ministère du Revenu. L'Union dépose un mémoire à la Commission permanente de la culture qui se penche sur la *Loi sur le statut de l'artiste* et sur ses contrats de diffusion, et un autre à la Commission du développement culturel de la Ville de Montréal sur la situation de la littérature dans les bibliothèques. Aussi, l'Union s'oppose à la TPS sur les livres, en reprenant le slogan de l'ANEL selon lequel « taxer les livres, c'est imposer l'ignorance ».

LES ANNÉES 1990 : LUTTES ET RÉALISATIONS

L'UNEQ compte maintenant 750 membres. Elle crée alors un programme de parrainage, toujours existant à ce jour, et qui permet aux plus aguerris d'accompagner la relève littéraire. Elle acquiert un bâtiment de 4 800 pieds carrés, situé près du mythique square Saint-Louis sur l'avenue Laval, qui devient la Maison des écrivains et qu'elle habite toujours. La Maison est ouverte au public et on peut s'y présenter sans rendez-vous. Plusieurs activités y ont lieu, que ce soit des lancements, des lectures ou des ateliers, et elle sert également à accueillir des rencontres et des réunions. Au même moment, le Québec se donne une politique culturelle et crée le ministère de la Culture et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Parallèlement, d'autres négociations sont entreprises avec l'Association des éditeurs afin qu'on s'entende sur des assises assurant des conditions minimales aux auteurs dans le contrat d'édition. En 1993, l'UNEQ réfléchit avec l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) à la possibilité de fonder une société de gestion collective des droits de reprographie. C'est aussi à ce moment que l'UNEQ met sur pied un événement d'envergure en créant le Festival international de la littérature (FIL), qu'elle gèrera durant les dix années suivantes avant qu'il devienne indépendant. Ce festival, dirigé par Michelle Corbeil, n'a cessé de se développer et de se bonifier au fil des ans.

Pour assurer une juste représentativité de ses membres, l'UNEQ met sur pied le Comité permanent des régions, devenu aujourd'hui le Comité Trans-Québec. Ce groupe est composé de la présidente de l'organisme, de la responsable des régions au conseil d'administration et des délégués d'un peu partout au Québec ; une rencontre est prévue une fois l'an pour discuter des réalités spécifiques à chacun des milieux.

Encore une fois, ce n'est pas le travail qui manque à l'UNEQ. Dans cette première moitié des années 1990, « quatre dossiers sont maintenant reconnus comme prioritaires : la défense et la promotion de la langue française, l'éducation et l'enseignement de la littérature, le développement et la promotion de la lecture, et l'indépendance du Québec ».

En 1996, avec l'Union des artistes et la Guilde des musiciens, l'UNEQ participe à la création du Fonds d'investissement de la Culture et des Communications (FICC), qui offre un partenariat financier aux entreprises œuvrant dans le domaine de la culture. En ce qui concerne l'édition, un nouveau contrat type révisé est publié. Près de vingt ans après la fondation de l'UNEQ, dont l'un des objectifs initiaux était de s'entendre avec les éditeurs sur un contrat type qui conviendrait aux deux parties, rien n'est encore réglé.

L'année 1997 est celle qui marquera l'arrivée de Copibec, une société de gestion collective des droits de reproduction créée avec l'ANEL. L'année 1998 verra la mise en ligne de « *L'île*, l'infocentre littéraire des écrivains québécois » ; il s'agit là d'un répertoire qui recense les biographies,



Le salon Émile-Nelligan de la Maison des écrivains.



Francis Farley-Chevrier, directeur général de l'UNEQ.

et bibliographies et dossiers de presse de centaines de nos écrivains. Ce centre de documentation virtuel (<http://www.litterature.org/>) est le résultat d'un partenariat entre l'UNEQ, le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ) et

l'Association internationale des études québécoises (AIEQ). Cette même année, le salon Émile-Nelligan, situé au rez-de-chaussée de la Maison des écrivains, est inauguré. Idéal pour lire ou discuter, ce lieu peut aussi se transformer en petite salle de spectacle. Il dispose d'une scène de 64 pieds carrés et il a une capacité de 60 spectateurs, avec un bar disponible. Puis, l'UNEQ publie son premier *Guide de l'impôt pour l'écrivain et l'artiste*, document au nom un peu rébarbatif mais combien utile pour tous les membres le temps venu.

L'UNEQ continue de s'investir autant dans les causes à caractère syndical que dans sa mission de promouvoir la lecture comme matière essentielle de culture et d'éducation. Elle poursuit également son rôle de représentation, ce qui inclut le rayonnement de nos écrivains à l'étranger. En 1999, l'Union présente la tournée d'un spectacle intitulé *Un bleu d'Amérique* dans huit villes françaises et mettant en vedette autant de poètes du Québec.

LES ANNÉES 2000 : LUTTES ET RÉALISATIONS

À l'aube du XXI^e siècle, on voit s'accroître les relations hors frontières. Des échanges ont lieu avec les villes de Mexico, de Lyon et d'Amsterdam. L'UNEQ collabore aussi avec la Fondation pour l'alphabétisation (<https://www.fondationalphabetisation.org/>) pour son programme « La lecture en cadeau ». Devenu une véritable tradition du temps des Fêtes — la 18^e édition de l'événement s'est déroulée en novembre et décembre dernier —, le programme « La lecture en cadeau » invite la population à visiter une librairie indépendante ou une bibliothèque et à y déposer un livre neuf destiné à un enfant de 0 à 12 ans, dans une boîte installée à cet effet. Plus de 40 000 livres sont ainsi distribués dans les écoles, CPE et organismes venant en aide aux gens défavorisés. L'alphabétisation compte d'ailleurs parmi les priorités actuelles, selon Jacques Godbout : « À ce propos, il ne serait pas insensé de tenter de comprendre comment il se fait que le Québec compte toujours 50 % d'analphabètes. Qui sont-ils ? Que peuvent les écrivains dans l'alphabétisation ? » La collaboration de l'UNEQ avec d'autres associations et organismes pourrait aussi bonifier le travail réalisé en matière de culture et d'éducation.

Les partenariats se développent aussi en ce troisième millénaire. C'est le cas avec Amnistie internationale et le Centre québécois du PEN international grâce à la mise sur pied de la première édition de

« Livres comme l'air », qui défend la liberté d'expression dans le monde. Toujours collaboratrice de cet événement, l'UNEQ a fait en sorte, en 2016, que dix écrivains québécois soient jumelés à dix écrivains emprisonnés. Depuis sa fondation, « Livres comme l'air » a permis la libération de pas moins de 93 écrivains.

Une autre collaboration importante est celle qui a permis la création du Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), lequel milite pour le financement des arts et la mise en place de conditions viables pour plus de 10 000 artistes de tous les domaines.

Du côté de l'édition, les péripéties s'enchaînent. L'UNEQ publie en 2001 une *Mise en garde contre le contrat d'édition proposé par l'Association nationale des éditeurs de livres*. En même temps, une Commission itinérante consultative est organisée dans tout le Québec afin d'interroger les membres de partout en prévision du Congrès d'orientation qui aura lieu à la fin de cette année-là.

De son côté, 2002 verra s'instaurer un service de consultation fiscale pour l'ensemble des écrivains, qu'ils soient membres de l'UNEQ ou non. L'Union participe de près à une étude de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec à propos des caractéristiques des écrivains, de leurs conditions de pratique et de leur position sur la venue des nouvelles technologies et de la mondialisation.

L'année suivante, l'UNEQ participe au développement de « Lire et faire lire », un programme intergénérationnel misant sur la transmission du goût de la lecture. Elle déplore d'ailleurs le peu de place accordé à la littérature dans les médias, notamment à la Société Radio-Canada qui relève de l'ordre public.

Rappelons que c'est en 2003 que l'UNESCO a décrété Montréal capitale mondiale du livre pour les années 2005-2006. L'UNEQ met en branle *Lisez, Montréal inspire !*, « un site Internet proposant une sélection de plus de 200 œuvres d'auteurs québécois, qui font également l'objet de lectures publiques livrées par Guillaume Vigneault et Dominique Demers³ ». Pour souligner le 50^e anniversaire du Conseil des arts de Montréal, l'Union produit dix modèles de cartes postales qui montrent la relève littéraire de Montréal et les distribue dans toute la métropole. Elle dépose également un mémoire sur la révision de la *Loi sur le droit d'auteur*. La définition de l'écrivain est élargie par le ministère du Revenu afin de permettre aux personnes travaillant comme auteurs, mais dans un autre domaine que celui de la littérature, d'avoir droit à l'exemption fiscale. Enfin, c'est en 2007 que l'UNEQ, en collaboration avec l'ANEL, organise et tient le Forum sur la littérature nationale.

LES ANNÉES 2010 : LUTTES ET RÉALISATIONS

La décennie sera résolument occupée par l'arrivée du numérique. Dès 2010, l'Union fait paraître une *Mise en garde concernant les avenants au contrat d'édition — cinq façons de protéger vos droits numériques*. Elle participe également à l'organisation du Forum sur la création littéraire qui se tiendra en mai 2011. Elle rédige un mémoire à propos



Envol de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (JMLDA) à la Maison des écrivains le 21 avril 2016.



Danièle Simpson, présidente de l'UNEQ de 2010 à 2016.

du projet de loi C-32 sur la *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur* que la présidente en fonction cette année-là, M^{me} Danièle Simpson, défendra en comité parlementaire. Un projet-pilote est lancé avec une agence littéraire pour permettre aux écrivains de mieux promouvoir leurs droits auprès de leurs éditeurs. D'une idée proposée par l'UNEQ découle la publication, aux Éditions Fides, de *Plaidoyer pour l'enseignement d'une littérature nationale : la littérature québécoise !*

En 2012, l'UNEQ collabore avec d'autres organismes à la fête de clôture des 25 ans du Programme du droit de prêt public et participe à l'exposition *La preuve par l'image* en permettant à quelques écrivains de s'inspirer d'images provenant des domaines scientifiques pour y ajouter leurs mots. L'Union s'implique dans le comité sur le prêt numérique en bibliothèque et à la Table de la saison de la lecture à Montréal. L'heure est à la campagne « Nos livres à juste prix », qui milite pour une réglementation sur le prix unique qui limiterait à 10 % le rabais qu'un marchand peut appliquer sur les nouveautés. L'année 2013 verra l'organisation des « Rencontres québécoises en Haïti » et la collaboration au festival français « Voix au chapitre ». La série « Écrire le monde », élaborée avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), mettra en lecture des œuvres littéraires québécoises. L'UNEQ crée aussi la plateforme du « Ph@re », où les écrivains peuvent monter leur microsite Internet. La bourse d'écriture Jean-Pierre-Guay — Caisse de la Culture est créée et octroie, annuellement, à un écrivain en train d'achever un travail littéraire un montant de 3 000 \$.

Plusieurs activités sont mises en place en 2014 pour soutenir l'écrivain dans son travail et dans le respect de celui-ci. La faillite des Éditions La courte échelle dévoile que 191 écrivains sont en attente du paiement de leurs droits d'auteur, une somme qui s'élève à 290 385 \$. Cette même année, l'UNEQ participe au Forum national sur les arts littéraires, organisé par le Conseil des arts du Canada (CAC), et au Writers' Trust of Canada, à Banff. Des liens et des projets se forment avec la Coalition québécoise de la littérature et du conte, l'International Authors' Forum et l'Association des libraires du Québec. Des ponts sont établis pour consolider les relations avec l'Association nationale des éditeurs (ANEL).

Les finances de l'UNEQ accusent un déficit dû, entre autres, au retrait de l'exemption de taxes foncières (50 000 \$) et à l'absence des revenus de gestion des droits de reprographie depuis que Copibec a pris en charge ce dossier. On réévalue alors les services offerts afin de découvrir ceux qui sont moins utilisés et donc peut-être moins pertinents. En 2015, l'UNEQ exhorte le nouveau ministre de l'Éducation François Blais à s'assurer que le budget alloué aux bibliothèques soit bel et bien utilisé à ces fins puisque, depuis le mois de septembre précédent, une baisse marquée de l'achat de livres par les commissions scolaires a des effets

désastreux sur le milieu du livre aussi bien que sur celui de l'éducation. Rappelons qu'en 2014 l'ancien ministre de l'Éducation Yves Bolduc avait déclaré : « Faire le choix de ne pas acheter de livres, ça peut donc être un choix acceptable des commissions scolaires⁴. » Il donnait ainsi le feu vert aux écoles d'utiliser comme elles le souhaitaient les montants habituellement réservés à l'achat de livres.

L'Union se tient aux côtés de Copibec à l'audience de la Cour supérieure du Québec sur sa lutte pour les droits d'auteur dans l'affaire de l'Université Laval. Au printemps 2014, cette institution a décidé de ne pas renouveler la licence qu'elle détenait avec Copibec et de se donner sa propre réglementation. L'Université juge possible de « reproduire en format papier ou numérique jusqu'à 10 % d'une œuvre ou un chapitre complet sans le consentement des titulaires de droit et sans rémunération⁵ ». En même temps, une baisse de 12,5 % du budget alloué à cinq associations d'artistes, dont l'UNEQ, par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est annoncée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), ce que dénoncent immédiatement les associations concernées.

En 2016, le gouvernement fédéral octroie une somme considérable au domaine des arts et de la culture. « Au total, le budget 2016 prévoit un investissement de 550 millions de dollars pour le CAC [Conseil des arts du Canada], dont le budget sera littéralement doublé d'ici 5 ans⁶. » L'Union se dit très satisfaite de cette décision, ainsi que de celle du ministre de la Culture du Québec, Luc Fortin, qui souhaite procéder à la révision des règlements associés à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. Elle déplore cependant les propos de la ministre de l'Enseignement supérieur Hélène David, qui se range derrière l'Université Laval dans la cause qui l'oppose à Copibec et qui va jusqu'à mettre en doute l'utilité de cette société de gestion.

SI ON PARLAIT DES SERVICES

L'Union des écrivaines et des écrivains du Québec a créé et réalise de nombreux projets et services pour mettre en valeur et soutenir le travail de ses membres. La liste étant longue, nous ne pouvons énumérer ici en détail tout ce que l'UNEQ propose et exploite. Nous devons néanmoins parler du **programme de parrainage**, qui jumelle un écrivain professionnel à un auteur n'ayant encore jamais publié ou qui ne compte qu'une seule publication. « En vingt-cinq ans, plus d'une centaine d'auteurs parrainés ont publié plus de 420 titres chez près de soixante-cinq éditeurs reconnus », m'informe Jean-Sébastien Marsan, adjoint à la direction générale et directeur des communications à l'UNEQ. En outre, plusieurs de ces livres ont obtenu des récompenses et des prix significatifs au cours de toutes ces années.

Il faut aussi souligner le développement, en partenariat avec le laboratoire NT 2 de l'UQAM, de l'application mobile *Opuscules*, lancée en avril 2015 et dont une nouvelle version sera conçue au cours de l'année 2017.

[L'application] permet d'aller à la découverte de la littérature québécoise en tirant profit des spécificités des plateformes mobiles, nous explique M. Marsan. À ce jour, ce sont quarante textes inédits d'écrivains québécois lauréats de prix littéraires qui sont disponibles dans l'application et plus de deux cents blogues traitant en tout ou en partie de littérature québécoise peuvent être consultés.

Le journal *L'Unique*, qui faisait office de bulletin de liaison de l'UNEQ, a subi plusieurs transformations depuis son apparition en 1999. D'abord imprimé, il a ensuite adopté le format PDF. Au cours des premières années, *L'Unique* mettait de l'avant la littérature québécoise en même temps qu'il informait ses membres des avancées syndicales. S'y

retrouvaient ainsi autant de chroniques littéraires que d'articles d'ordre politique ou juridique. L'arrivée d'un nouveau rédacteur en chef, Jean-François Caron, en 2012, mènera la vocation de *L'Unique* vers un profil syndical. Le PDF a été délaissé pour privilégier la publication sur le site Internet. Après une pause de quelques mois à la suite du départ de M. Caron en 2016, *L'Unique* a repris du service sur le site de l'UNEQ. Il veut principalement proposer aux membres les divers enjeux politiques et économiques dans le milieu du livre, mais nous y trouvons également une entrevue et un portrait d'écrivaine réalisés par les auteurs eux-mêmes.

L'Union a aussi mis en branle, depuis maintenant trois ans, un **club de lecture** affilié au Festival du premier roman de Chambéry en France, qui existe depuis bientôt trente ans. Les programmes de tournées-rencontres (tout public) de « La culture à l'école » (primaire et secondaire) ainsi que de « Writers in Cegeps » (collégial) et de « Parlez-moi d'une langue ! » (collégial et universitaire) contribuent à rapprocher l'écrivain et son public, à faire découvrir la littérature nationale.

En juillet 2014, les premiers outils numériques de perfectionnement professionnel voient le jour sur le site de l'UNEQ. En juin 2016, la plateforme « L'auteur autonome » est lancée. Une multitude de formations sont offertes sur différents sujets qui vont de la lecture et de l'évaluation du contrat d'édition à l'impact des représentations publiques en passant par les nouveaux paramètres de l'édition numérique. Des documents de toutes sortes y sont aussi disponibles, par exemple sur la fiscalité de l'écrivain, sur la chaîne du livre ou sur des programmes informatiques tel Microsoft Office. Des spécialistes sont invités ponctuellement à intervenir lors de forums afin que les écrivains puissent poser directement leurs questions. Après seulement quatre mois d'existence, la plateforme comptait déjà 130 personnes inscrites aux diverses formations proposées.

Expositions, ateliers d'écriture,ancements, activités de tout genre en relation avec la littérature, la résidence d'écrivain, la participation à la « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » (JMLDA), à l'événement « Nuit blanche » de Montréal, aux « Journées de la culture » ne sont que quelques-unes des propositions mises en œuvre par l'UNEQ. Autant de preuves de son dynamisme à soutenir la culture littéraire québécoise.

SPLENDEURS ET MISÈRES DE L'ÉCRIVAIN QUÉBÉCOIS

En prenant le pouls actuel du milieu du livre, en particulier de la condition des écrivaines et écrivains québécois, on ne peut nier, grand bien nous fasse, les nettes améliorations perçues. Francis Farley-Chevrier dira qu'« au fil des dernières décennies, la part de marché du livre québécois a pris de l'importance ». Jacques Godbout, pour sa part, parle en ces termes :

Ma génération souhaitait instaurer une littérature « nationale », elle existe désormais, mais sous une autre appellation. La littérature québécoise est étonnante, et l'on rencontre de bons écrivains dans tous les genres littéraires. Si elle est toujours française, et en concurrence d'une certaine manière avec Paris, elle s'écrit de plus en plus sous influence américaine. Comme toutes les littératures de petites nations, elle est modeste comme sa démographie, avec chaque année une douzaine de titres remarquables parmi les plus de mille publiés.

Oui, la littérature québécoise évolue, en phase avec sa société.

Il y a encore plusieurs défis qui attendent l'écrivain québécois et celles et ceux qui se portent à sa défense. C'est notamment le cas de la *Loi du*

droit d'auteur qui, dans son état actuel, « dévalorise en quelque sorte le travail de l'écrivain », dit M. Farley-Chevrier. Et d'ajouter :

Il faut [que les écrivains] puissent continuer d'élargir leur lectorat, qu'ils aient les moyens de le faire, qu'ils puissent avoir accès à un financement plus élargi, poursuit-il. En ce moment, par exemple, le Conseil des arts et des lettres du Québec est en mesure de répondre positivement à environ 20 % des demandes qui lui sont adressées pour les bourses en création littéraire.

Et ce ne sont là que quelques exemples.

TOURNÉE VERS L'AVENIR

Vers où aller, par quoi commencer ? Il faut prendre chaque dossier un à un et voir venir pour mieux se préparer. En n'hésitant pas à mettre en place, encore et toujours, tout ce qui est possible pour faire valoir la littérature.

Enfin, l'UNEQ doit entretenir des relations suivies avec les libraires indépendants. Aux États-Unis, les petites librairies, qui étaient presque disparues, reviennent avec dynamisme, les grandes chaînes s'essoufflent.



Réjane Bougé,
nouvelle présidente de l'UNEQ.

Prendre modèle dans certains cas peut aussi être bénéfique.

À l'heure où ces lignes sont écrites, une nouvelle présidente vient d'être élue à la tête de l'UNEQ. M^{me} Réjane Bougé succède ainsi à Danièle Simpson, qui aura été en poste de décembre 2010 à décembre 2016.

Je veux continuer à améliorer les conditions socioéconomiques des écrivains, mieux soutenir ceux, très nombreux, en provenance des régions et accentuer le rayonnement international de tous, a déclaré la présidente Bougé⁷.

Oui, il y a encore de nombreux défis, mais on semble fin prêts, encore une fois, à les relever.

1. Simpson, Danièle, (2007), « L'UNEQ a 30 ans ! », *L'Unique*, vol. 9, n° 3, p. 1. [Format électronique]
<https://www.uneq.qc.ca/wp-content/uploads/2015/09/uniqueseptembre2007.pdf>
2. Simpson, Danièle, (2008), « L'UNEQ a 30 ans ! », *L'Unique*, vol. 10, n° 1, p. 3. [Format électronique]
<https://www.uneq.qc.ca/wp-content/uploads/2015/09/uniquemars2008.pdf>
3. Doyon, Frédérique, « Une ville comme un livre ouvert », *Le Devoir*, 28 janvier 2006. [Format électronique]
<http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=108>
4. Loisel, Mélanie, « Les écoles ont assez de livres, juge Bolduc », *Le Devoir*, 22 août 2014.
<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/416542/titre> [Format électronique]
5. <https://www.uneq.qc.ca/2015/06/08/luneq-aux-cotes-de-copibec-contre-luniversite-laval/> [consulté le 11 décembre 2016].
6. <https://www.uneq.qc.ca/2016/03/23/budget-morneau-donnera-nouvel-elan-monde-culturel/> [consulté le 11 décembre 2016].
7. <https://www.uneq.qc.ca/2016/12/05/rejane-bouge-elue-a-presidence-de-luneq/> [consulté le 11 décembre 2016].



Abonnement

Quatre numéros par année

Frais postaux et taxes inclus

LOCAL

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Abonnement individuel (1 an) | 63,24 \$ |
| Abonnement individuel (2 ans) | 114,98 \$ |
| Abonnement institutionnel (1 an) | 126,47 \$ |

ÉTATS-UNIS

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Abonnement individuel (1 an) | 85,00 \$ |
| Abonnement institutionnel (1 an) | 135,00 \$ |

INTERNATIONAL

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Abonnement individuel (1 an) | 95,00 \$ |
| Abonnement institutionnel (1 an) | 150,00 \$ |

revue-estuaire.com

estuaire

C.P. 48774, Outremont (Québec) H2V 4V1

Nom

Adresse

Ville, Province

Code postal

Téléphone

Courriel

Abonnement à partir du numéro